

**PLAN STRATEGIQUE NATIONAL 2006-2009 DE LUTTE
CONTRE LES DECHETS TOXIQUES DU PROBO
KOALA ET LEUR IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
ET LA SANTE DE LA POPULATION**

Décembre 2006

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

a. Contexte général

1. Contexte géographique et socio-démographique

Pays d'Afrique de l'ouest avec une superficie de 322 462 km², la Côte d'Ivoire se situe au dessus de l'équateur. Elle est limitée au sud par l'océan Atlantique, à l'est par le Ghana, à l'ouest par la Guinée et le Libéria, au nord par le Burkina Faso et le Mali.

La ville d'Abidjan, capitale économique avec une population de plus de 3 millions d'habitants répartis en 10 communes, sur une population totale en Côte d'Ivoire de 18 millions d'habitants, est située dans le sud au bord de l'océan Atlantique (Golf de Guinée) dans un site comportant un vaste plan lagunaire et un port. Cette ville renferme de nombreuses installations industrielles parmi lesquelles on peut compter d'importantes industries et entreprises pétrolières dont une raffinerie ultramoderne ayant une capacité de production de 13 600 barils par jour.

Le climat dans le sud de la Côte d'Ivoire est caractérisé par quatre saisons dont une grande saison des pluies d'avril à juillet (pluviométrie annuelle moyenne de 2300mm dans le sud), une petite saison sèche de juillet à septembre, une petite saison des pluies de septembre à novembre, et une grande saison sèche de décembre à mars.

2. Contexte socio-économique et politique

La Côte d'Ivoire qui est un pays indépendant depuis 1960 vit depuis le 19 septembre 2002 une crise socio-politique qui a entraîné une partition de fait du pays entre le nord et le sud avec un reflux de la population vers la ville d'Abidjan. Cette situation de crise marquée par l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat et quelques disfonctionnement des institutions semble avoir favoriser l'introduction sur le territoire national de ces déchets toxiques dans un environnement où le taux de pauvreté s'est aggravé en passant de 36 % de la population en 2000 à 45 % en 2005.

Figure 1 : Situation géographique du district d'Abidjan

Insérer une carte de la Cote d'Ivoire

b. Contexte spécifique au déversement des déchets toxiques du Probo koala:

Aux premières heures du lundi 21 août 2006, les populations de plusieurs quartiers du district d'Abidjan ont été réveillées par des odeurs fortes et suffocantes. Le Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts (MINEEF) alerté a mobilisé ses services dont les premières investigations ont permis la découverte de déversements de produits en plusieurs endroits du district d'Abidjan. Ces enquêtes ont permis:

- de découvrir que le produit a été transporté par un navire battant pavillon panaméen dénommé PROBO KOALA dont le consignataire est la société WAIBS. Cette dernière a coopté la compagnie TOMMY, spécialisée dans la vidange, l'entretien et le soutage des navires au Port Autonome d'Abidjan pour le déversement du produit (environ 528 mètres cube représentant près de 400 tonnes) dans différents points d'Abidjan ;
- de révéler, suite à des analyses du CIAPOL (Centre Ivoirien Antipollution) et de la SIR (Société Ivoirienne de Raffinage), la présence de produits toxiques ;
- de localiser 16 points de rejet du produit (voir Figure 2), notamment la zone du canal de Vridi, la station de dépotage du Plateau Dokui près du Zoo d'Abidjan, la décharge d'Akouédo, le village de la Djibi sur la route d'Alépé, le quartier Biabou Abobo Baoulé, un bas-fonds près d'un cours d'eau au village de la Djibi en direction d'Alépé etc.

Le déversement des déchets toxiques est une crise qui est vécue comme un véritable drame à différents niveaux sanitaire, psychologique, écologique et économique. Il a entraîné des déplacements massifs des populations dans les zones fortement adjacentes aux sites de déversement des déchets toxiques tels que Akouedo, les quartiers Lauriers 8 et 9, Génie 2000, etc. Des manifestations sociales violentes ont été observées dans toute la ville.

Afin d'appréhender les contours de la crise et permettre sa gestion efficace, un Comité de Crise a été mis en place au sein du MINEEF dès le Mardi 22 août 2006.

Le Premier Ministre a mis sur pied un Comité Interministériel le 24 août 2006.

Le Procureur de la République a été saisi par le Président de la République (((dénonciation écrite (date)) ??????)). Suite à cette saisine, plusieurs personnes impliquées dans l'opération de déversement ont été interpellées.

Le Secrétaire de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination à laquelle la Côte d'Ivoire a adhéré a été saisi pour information et assistance technique (date)

Face à l'ampleur de la crise, le Premier Ministre a démis le Gouvernement le 07 septembre 2006. Un nouveau Gouvernement a été constitué qui a vu le départ du Ministre en charge de l'environnement, de celui en charge des transports. Les Directeurs Généraux des douanes et du Port Autonome d'Abidjan ainsi que le gouverneur du District d'Abidjan ont été relevés de leur fonction.

Figure 2 : Site de déversement des déchets toxiques



Le descriptif sommaire des points de déversement connus sont indiqués dans le Tableau suivant :

Tableau 1: Descriptif sommaire des points de déversement des déchets toxiques

SITUATION DES SITES 15 octobre 2006	
Points de déversement	
ABOBO	1. Abobo Plaque 1 – Boulangerie
	2. Ravin de coco service 1& 2
	3. Abobo derrière Rail
AKOUEDO	4. Bas-fond de la décharge
	5. Camion citerne
	6. Pont (retenue d'eau)
KOUMASSI	7. 1 citerne
	8. Canal d'épuration d'environ 100 m
MACA (3 points à partir du corridor)	9. Point Corridor 0
	10. Point Corridor 300m

de prison civile dans un rayon de 500)	11. Point Corridor 500m
PLATEAU DOKUI	12. Point de retenue d'eau en aval du déversement d'abobo Anador (coco service)
ROUTE D'ALEPE (village Djibi)	13. 500m / abattoir municipal d'Abobo, sur terre ferme
	14. 900 m / abattoir municipal d'Abobo, sur le bas coté de la chaussée
VRIDI	15. Cap logistique
	16. Canal collecteur, près du guichet unique
7 SITES	16 POINTS

La gestion de la phase aiguë de la crise des déchets toxiques entre le 19 août et le 18 septembre 2006 s'est faite sur la base de plans d'urgence sectoriels ou d'activités diverses en l'absence d'un véritable plan stratégique national de lutte contre les déchets toxiques. Chacun des ministères concernés a réagi en fonction de son domaine de compétence et la coordination était assurée par le Comité interministeriel.

Au plan des aspects liés à l'environnement

Les prélèvements faits par le Centre Ivoirien Anti Pollution (CIAPOL) et analysés en collaboration avec le laboratoire de la Société Ivoirienne de Raffinage en abrégé SIR (certifié ISO 9001) ont montré la présence dans ces déchets de fortes concentrations de soude, de sulfures mercaptans, d'hydrogène sulfuré et d'hydrocarbures.

Après une première série de mesures immédiates dont la constitution d'un comité de crise interne, un plan d'action environnemental a défini les priorités suivantes:

- poursuivre l'identification des sites pollués ;
- dépolluer l'ensemble des sites identifiés ;
- effectuer des prélèvements d'échantillons d'air, d'eau et de sol avant, pendant et après les travaux de décontamination ;
- analyser les échantillons pour faire l'inventaire exhaustif des polluants,
- suivre la santé des animaux du zoo d'Abidjan ;
- constituer une base de données relationnelles indispensable à l'interprétation des résultats ;
- consolider l'ensemble des résultats obtenus.

Le bilan d'exécution de ce plan fait apparaître en plus des activités de contribution à la dépollution des sites et de prise en charge de la santé des animaux pour une dépense de 132 698 356 FCFA, la disponibilité d'un échantillonnage important sur les milieux récepteurs des déchets toxiques. L'analyse avant, pendant et après de ces échantillons, devrait permettre de certifier la dépollution effective des sites.

Au plan de la Santé

Face à la situation provoquée par le déversement de déchets toxiques, un communiqué conjoint du Ministre de l'Environnement et des Eaux et Forêts et du Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique est diffusé sur les antennes de la radio télévision ivoirienne (RTI) les 24 et 25 août 2006, invitant la population à se présenter dans les Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) de Cocody et de Treichville.

Un dispositif médical a été progressivement mis en place au niveau du district d'Abidjan dans 32 établissements sanitaires, appuyés par 20 unités mobiles médicales, pour recevoir

dans toutes les communes d'Abidjan, les sujets exposés aux déchets toxiques et qui présentaient des signes généraux et neurologiques, ORL et respiratoires, digestifs, oculaires et cutanés.

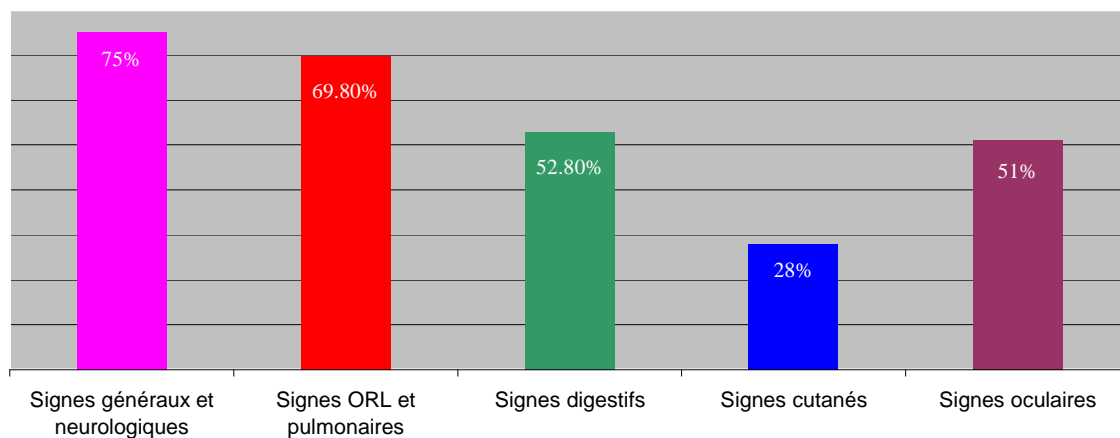
Un plan d'urgence couvrant la période de septembre à novembre 2006 a été validé le 11 septembre 2006. Il définissait les priorités ci-après dans le secteur sanitaire :

- informer la population sur les mesures de prévention,
- assurer la prise en charge médicale adéquate des sujets exposés,
- décrire le profil épidémiologique des sujets exposés,
- assurer le suivi des sujets exposés au risque toxique,
- réaliser des activités de recherche opérationnelle,
- assurer le suivi évaluation du processus mis en place.

Le bilan d'exécution de ce plan fait apparaître au début du mois de décembre 2006, la réalisation de 108 924 consultations médicales gratuites suivie d'une prise en charge thérapeutique gratuite estimée à 900 millions de francs CF A de médicaments.

L'analyse épidémiologique de 91 654 fiches de notification des cas (dont une définition a été établie), a permis d'établir le profil des sujets exposés aux déchets toxiques du proba koala.

Figure 3 : Profil des sujets exposés aux déchets toxiques



Soixante neuf (69) victimes hospitalisées disposent d'un dossier médical complet dans les hôpitaux universitaires. Sept (7) victimes sur 12 décédées des suites de l'exposition aux toxiques ont fait l'objet d'une autopsie réalisée par un médecin légiste expert auprès des tribunaux ivoiriens.

En ce qui concerne l'Agriculture

Suite au déversement de déchets toxiques, les services du Ministère de l'agriculture ont été sollicités pour limiter les risques de consommation de produits agricoles cultivés dans les environs immédiats des sites de déversement. Pour parer à toute éventualité, le MINAGRI a déterminé les actions prioritaires suivantes :

- l'identification des parcelles de production,
- l'analyse des contaminants dans les végétaux, l'analyse des eaux et des sols,
- la décontamination des zones polluées,

- la sensibilisation des populations à ne pas consommer les produits contaminés,
- la destruction des parcelles de cultures contaminées,
- l'assistance aux propriétaires de parcelles détruites.

Le bilan du MINAGRI fait ressortir la destruction de 109,5 hectares de cultures appartenant à 245 exploitants et une assistance d'un montant total de 26 332 567 FCFA à payer aux producteurs.

Au plan de la Production animale et des ressources halieutiques

Dès les premiers jours du déversement des déchets toxiques, une mortalité exceptionnellement élevée de poissons a été constatée sur le plan d'eau lagunaire. Le volet sécurisation de la chaîne alimentaire a été actionné à travers la note ministérielle n°1676 du 11 septembre 2006 pour permettre de soustraire de la consommation humaine, les ressources susceptibles d'être contaminées. Les mesures d'urgence concernaient :

- l'interdiction de la pêche sur le plan lagunaire,
- l'abattage des animaux présentant des signes évidents d'intoxication,
- la mise sous surveillance ou la délocalisation des fermes situées non loin des sites de déversement des déchets.

Un comité de crise interne a élaboré un plan d'action d'une durée de 12 mois avec une phase d'urgence de trois mois et une phase d'observation de 1 à 3 ans. Les objectifs prioritaires de ce plan concernaient :

- la soustraction des denrées contaminées de la consommation humaine,
- l'identification des effets aigus liés à l'intoxication des animaux par les déchets déversés et
- l'évaluation de l'impact des toxiques sur le biotope.

Le bilan du secteur en novembre fait ressortir les réalisations indiquées dans le Tableau 2 :

Tableau 2 : Bilan des réalisations

Type d'élevages recensés autour des sites	Symptômes ou lésions identifiés	Nombre d'animaux abattus	Coût assistance
volaille, porcins, bovins, ovins, lapins, aulacode, animaux du zoo, poissons	congestion pulmonaire, mousse dans les bronches, fibrine sur la plèvre thoracique, décoloration de poumon, foie, rein, congestion des lobes cérébraux, exudat dans la cavité thoracique	455	35 823 000 F CFA Soit 54 611 €

Une veille épidémiologique est recommandée pour éviter l'intoxication chronique de la population.

En ce qui concerne la Protection civile

L'Office national de la protection civile (ONPC) en collaboration avec le Groupement de sapeurs pompiers militaires (GSPM) a mis en place le 30 août 2006, un état major de crise avec comme objectifs :

- la contribution à la prise en charge médicale des victimes,
- la recherche d'informations,
- la recherche et l'identification des sites de déversement de produits toxiques,
- le balisage des zones de déversement des déchets toxiques,
- la contribution à la réalisation des prélèvements sur les sites,
- la contribution à l'enlèvement des déchets toxiques et à la dépollution des sites.

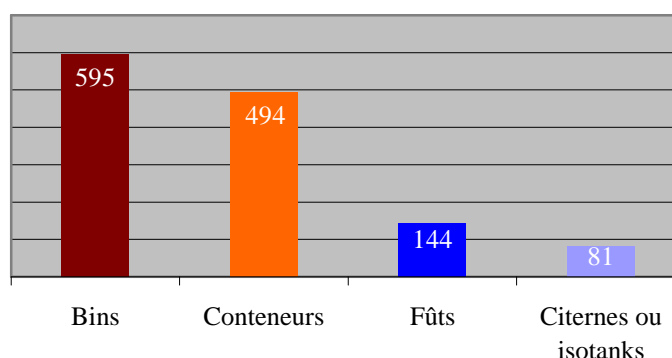
Le bilan de l'ONPC a été malgré tout marqué par l'identification de 16 points de déversement des déchets toxiques regroupés en 7 sites et des camions citernes ou des cuves polluées au niveau de certaines boulangeries. Les sites recensés sont Akouédo, Maca, Vridi, Abobo, Djibi, route d'Alépé et Koumassi. Ce repérage des sites a permis de cibler les opérations de dépollution qui ont débuté le 17 septembre 2006 sous la conduite d'une entreprise de réputation internationale.

Au plan de la Sécurité

La sécurité des opérations de dépollution sur les sites et de convoyage des déchets toxiques sur le site de stockage en vue de leur embarquement, a été assurée depuis le 17 septembre 2006 par les ministères de la Sécurité et de la Défense.

Le bilan de ces opérations à ce jour concerne l'évacuation en toute sécurité des déchets collectés selon la répartition ci-après indiquée dans la Figure 4:

Figure 4 : Conditionnement des déchets collectés



Pour ce qui est des autres secteurs et la crise des déchets toxiques

L'impact du déversement des déchets toxiques a été ressenti dans la plupart des secteurs (éducation, petit commerce, boulangeries, PME, PMI, industries diverses) qui ont subi des pertes économiques encore non évaluées, des arrêts de travail et des licenciements de personnels avec leurs corollaires de perturbations sociales.

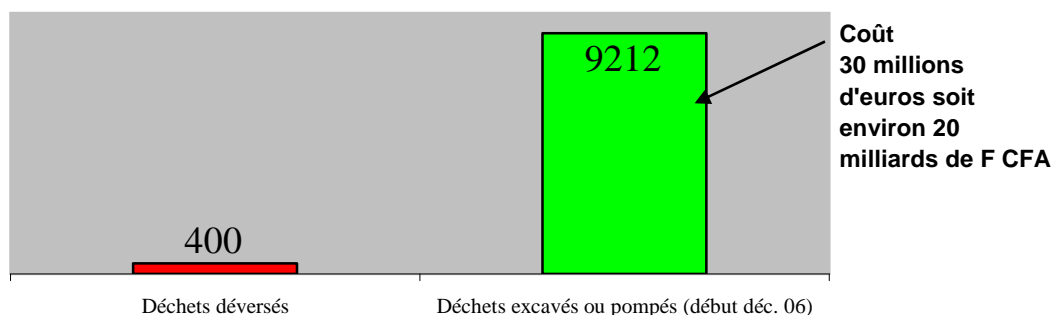
Au vue de l'ampleur de la situation et pour améliorer la coordination des actions le Gouvernement a créé par arrêté n°171/PM/CAB du 18 septembre 2006, la cellule opérationnelle de coordination du plan national de lutte contre les déchets toxiques avec comme attributions:

- coordonner et l'évaluation de l'ensemble des actions menées dans le cadre de la lutte contre la pollution consécutive au déversement des déchets toxiques,
- garantir de cohérence et d'efficacité dans la gestion de la crise des déchets toxiques,
- opérationnaliser du plan national de lutte contre les déchets toxiques.

En plus de la coordination des actions des ministères, la Cellule s'est attelée essentiellement entre le 18 septembre et la mi Novembre 2006 aux opérations d'enlèvement des déchets toxiques et en leur transport pour traitement qu'elle a confié à une société privée de droit français (TREDI) du groupe Sécché. La préservation des intérêts de l'Etat a été confiée à deux bureaux de contrôle, le BNETD (de droit ivoirien) et la SGCS (de droit international) pour assurer le contrôle technique et administratif des obligations du prestataire et des aspects techniques qualitatifs et quantitatifs des travaux exécutés.

Les opérations d'enlèvement sur les 16 points de déversements ont concernés l'enlèvement des sols contaminés (voir Figure 5), la dépollution et/ou destruction des contenants et la pollution des canalisations.

Figure 5 : Comparaison déchets déversés/déchets collectés



Le bilan des opérations d'enlèvement et les perspectives sont indiqués dans le Tableau suivant

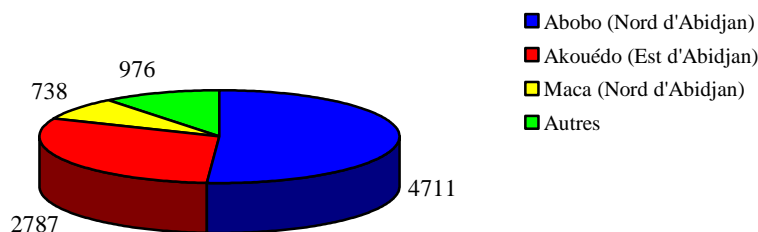
Tableau 3: Evolution des quantités de déchets à enlever et les coûts associés

Estimation au début de l'opération		Etat des travaux a ce jour		Projection	
Quantité (tonnes)	Coût (FCFA)*	Quantité (tonnes)	Coût (CFA)	Quantité (tonnes)	Coût (CFA)
2 500	5 913 000 000	9 212	19 580 000 000	13 000	25 600 000 000

* Euro 3600/tonne

La répartition des quantités de déchets collectés (Figure 6) montre que le quartier d'Abobo semble avoir été le plus touché avec 57.6% du total enlevé à ce jour.

Figure 6: Répartition des déchets collectes par zone (tonnes)



C. Justification du plan stratégique 2006-2009

Le poids économique des opérations de la phase d'urgence estimé à environ 25 milliards de francs CFA, dans un contexte de crise socio-politique et économique majeure, a amené la Côte d'Ivoire à partager ses préoccupations avec la communauté internationale.

La **huitième réunion de la conférence des Parties à la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination** qui s'est tenue du 27 novembre au 1^{er} décembre 2006 à Nairobi au Kenya, a donné l'occasion à la Côte d'Ivoire de faire un plaidoyer auprès des parties en vue de lui apporter l'assistance nécessaire à la gestion de la crise.

Ayant noté l'ampleur du problème et l'insuffisance de l'appui de la communauté internationale, la Conférence a adopté la Décision No. UNEP/CHW.8/CPR.25 du 1^{er} décembre 2006 invitant :

- les Parties à la convention de Bâle ainsi que les pays et autres parties concernés qui sont en mesure de le faire d'offrir une aide technique et financière à la Côte d'Ivoire pour appuyer la mise en œuvre du plan d'urgence élaboré par le Gouvernement ivoirien et, en particulier, l'exécution des actions suivantes :
 - enlèvement immédiat des déchets toxiques et des sols et matériaux contaminés,
 - évaluation très complète des niveaux de contamination de divers écosystèmes et populations et des impacts de cette contamination,
 - enquête exhaustive pour établir les responsabilités.
- le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'Environnement à contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires pour aider la Côte d'Ivoire à exécuter les mesures mentionnées ci-dessus,
- le Directeur exécutif du programme des nations unies pour l'environnement à tenir les Parties informées des progrès faits dans la mobilisation des ressources.

En vue de voir la mise en œuvre de cette Décision dans les meilleurs délais, le Gouvernement ivoirien et le Directeur exécutif du PNUE ont convenu de la mise en place d'un Fonds au sein du PNUE qui serait alimenté par les contributions des Parties.

C'est au vu de ce qui précède que le Gouvernement ivoirien a révisé son plan stratégique national 2006-2009 de lutte contre les déchets toxiques du Probo Koala et leur impact sur l'environnement et la santé de la population. Ce plan est aussi un plan de secours pour la mobilisation des fonds et de l'aide à la Côte d'Ivoire dans ses efforts pour faire face à cette catastrophe.

II. Objectifs du Plan

1. Objectif général:

L'objectif général est de « proposer un cadre stratégique national 2006-2009 de lutte contre les déchets toxiques du Probo Koala et leur impact sur l'environnement et la santé des populations ».

2. Objectifs spécifiques:

Les objectifs spécifiques en rapport avec cet objectif général sont de définir les stratégies les activités et les moyens à court moyen et long terme pour:

- La dépollution, le suivi et la protection de l'environnement ;
- La prise en charge et la protection de la population devant tout risque d'exposition aux déchets toxiques
- La prise en charge médicale adéquate et le suivi médical des sujets ainsi que la veille sanitaire des effets à plus long terme de l'exposition aux déchets toxiques
- Garantir la sécurité de la chaîne alimentaire y compris l'approvisionnement en eau potable des populations suite au déversement des déchets toxiques
- Assurer le suivi-évaluation du plan mis en place

III. Description du Plan national stratégique 2006-2009

Les stratégies et activités se présentent comme suit en fonction des objectifs :

1. Définir les stratégies, les activités et les moyens à court moyen et long terme pour la dépollution, le suivi et la protection de l'environnement :

a. Stratégie du secteur de l'environnement à court terme :

- Identifier les sites ;
- Dépolluer l'ensemble des sites ;
- Suivre l'impact des déchets sur les ressources naturelles (air, eau, sol, flore, faune) ;
- Apporter des soins aux animaux du zoo d'Abidjan ;
- Gérer l'insalubrité liée à la crise des déchets toxiques ;
- Renforcer les capacités techniques, humaines, institutionnelles et opérationnelles

b. Stratégie du secteur de l'environnement à moyen et long terme :

- Prendre en charge les animaux du Zoo d'Abidjan ;
- Mettre en œuvre un plan de gestion déchets en Côte d'Ivoire ;
- Mobiliser la population à la protection de l'environnement et à l'hygiène ;
- Etablir/gérer une base de données environnementales intégrées ;
- Mettre en place un système de suivi-évaluation.

2. Définir les stratégies, les activités et les moyens à court, moyen et long terme pour la prise en charge et la protection de la population devant tout risque d'exposition aux déchets toxiques :

a. Stratégie des secteurs de la Protection Civile, et des Affaires Sociale à court terme :

- Contribuer à la prise en charge médicale des victimes ;
- Rechercher des informations ;
- Rechercher des sites de déversement de produits toxiques ;
- Assurer le balisage des zones de déversement des déchets toxiques ;
- Contribuer à la réalisation des prélèvements sur les sites ;
- Contribuer à l'enlèvement des déchets toxiques et à la dépollution des sites ;
- Assurer la protection sociale et l'assistance aux victimes les plus défavorisées.

b. Stratégie des secteurs de la Protection Civile, et des Affaires Sociale à moyen et long terme :

- Réviser les Plans de secours ;
- Renforcer les capacités opérationnelles ;

- Renforcer les capacités pour la mise en place et l'animation d'un dispositif de veille sociale en matière d'assistance psychosociale et financière des victimes ;
 - Assister au plan socio- économique les victimes ;
 - Mettre en place un mécanisme de suivi et évaluation des activités d'assistance sociale aux victimes.
3. Définir les stratégies, les activités et les moyens à court, moyen et long terme pour assurer la prise en charge médicale adéquate et le suivi médical des sujets ainsi que la veille sanitaire des effets à long terme de l'exposition aux déchets toxiques :
- a. Stratégie du secteur de la santé à court terme :
- Informer la population sur les mesures de prévention ;
 - Assurer la prise en charge médicale adéquate des sujets exposés ;
 - Assurer la surveillance de la morbidité et de la mortalité.
- b. Stratégie du secteur de la santé à moyen et long terme :
- Assurer le suivi des sujets exposés au risque toxique ;
 - Conduire une recherche opérationnelle ;
 - Renforcer les capacités institutionnelles du secteur et les compétences des acteurs ;
 - Développer les structures de veille sanitaire.
4. Définir les stratégies, les activités et les moyens à court, moyen et long terme pour garantir la sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire y compris l'approvisionnement en eau potable des populations suite au déversement des déchets toxiques :
- a. Stratégie des secteurs de l'agriculture et de la production animale et des ressources halieutiques à court terme :
- Sécuriser les sites pollués ;
 - Sécuriser les consommateurs ;
 - Apporter une assistance aux propriétaires des parcelles détruites.
 - Recenser les élevages situés dans les zones polluées ;
 - Retirer les ressources contaminées de la consommation humaine.
- b. Stratégie des secteurs de l'agriculture et de la production animale et des ressources halieutiques à moyen et long terme :
- Sécuriser et suivre les sites dépollués ;
 - Relancer les productions ;
 - Renforcer les capacités institutionnelles ;
 - Soustraire les fourrages des zones polluées à la consommation du bétail ;
 - Organiser une surveillance épidémiologique.
5. Définir les stratégies, les activités et les moyens à court, moyen et long terme pour assurer la **coordination**, la **communication** et le suivi-évaluation du plan :
- Faire l'audit technique institutionnel des secteurs ciblés ;
 - Assurer le suivi permanent de l'exécution du plan ;

- Faire l'évaluation périodique des secteurs ciblés ;
- Créer un système d'information et de communication interactive et multimédia ;
- Créer et animer un réseau de partenaires du plan ;
- Développer des campagnes d'information, de sensibilisation et de communication.

IV. Programme d'exécution du plan stratégique national 2006-2009

Le plan présente les informations suivantes (voir matrices en annexe) :

- les objectifs spécifiques ;
- les stratégies ;
- les activités ;
- les responsables de ces activités ;
- les indicateurs de suivi ;
- le chronogramme d'exécution ;
- le coût de l'activité en fonction de la situation d'exécution ;
- les observations sur l'état d'exécution des activités.

Le chronogramme d'exécution du plan couvre trois périodes :

1. première année : du 20 août 2006 au 20 août 2007 .
2. deuxième année : du 21 août 2007 au 20 août 2008.
3. troisième année : du 21 août 2008 au 20 août 2009.

V. Résultats attendus de l'exécution du plan stratégique national 2006-2009

A l'issue de l'exécution du plan stratégique national les résultats suivants sont attendus:

- les ressources pour l'exécution du plan ont été entièrement mobilisées auprès des bailleurs et de l'Etat ;
- les déchets toxiques du Probo koala ont été extraits et évacués hors de la Côte d'Ivoire pour être détruits ;
- les sites de déversements des déchets ont été tous identifiés, dépollués et réhabilités pour l'usage communautaire ;
- les victimes de l'exposition aux déchets toxiques ont été identifiées, prises en charge médicalement et psychologiquement et suivies à travers une veille sanitaire efficace ;
- la sécurité de la chaîne alimentaire a été restaurée après l'élimination de toutes les sources de contamination, par l'approvisionnement correct en produits agricoles, animaux et produits halieutiques ainsi que la certification de l'approvisionnement en eau potable dans le district d'Abidjan ;
- les secteurs d'activités concernés par la lutte contre les déchets toxiques et leur impact ont été renforcés au plan institutionnel avec des moyens humains, matériels et financiers suffisants.

VI. Financement du Plan

L'exécution du plan stratégique national 2006-2009 de lutte contre les déchets toxiques du proboscidea va coûter X milliards de francs CFA repartis comme suit :

1. première année : X1 milliards.
2. deuxième année : X2 milliards.
3. troisième année : X3 milliards.

Il sera financé par les Parties à la convention de Bâle et les pays amis, et par l'Etat de Côte d'Ivoire.

MATRICE

1. **Objectif 1 :** définir les stratégies les activités et les moyens à court moyen et long terme pour la dépollution, le suivi et la protection de l'environnement ;

Stratégie	Activités	Indicateurs	Responsable	Chronogramme												Coût (x1000 F.CFA)	Observations	
				A1			A2			A3							Dépenses effectuées	Dépenses à effectuer
Objectif 1 :				1	2	3	4	5	6	7	8	9	#	#	12	COURT TERME		
Identifier les sites																		
	Identifier les sites	des sites sont identifiés	CIAPOL													22.000	22.000	0
	Cartographier les sites	La cartographie des sites est réalisée	BNETD / CCT													7.000		7.000
Dépolluer l'ensemble des sites																		
	Dépolluer physiquement les sites	Les sites exempte de pollution du Probo Koala	TREDI													25.689.643	10.000.000	15.689.643
	Contrôler les travaux de dépollution	Les opérations sont réalisées en toute transparence	BNETD													174.000	70.000	104.000
			SGS														408.000	200.000
	Sécuriser les sites de déversement et le transport des déchets toxiques : <ul style="list-style-type: none"> • Escorte • Sécurisation des sites • Gardiennage des sites • Protection civile 	Les activités de dépollution sont sécurisées : <ul style="list-style-type: none"> • Escortes réalisées • Nombre de sites sécurisés 	MS MD/FDS													88.782	50.901	37.881
	Réaliser des analyses complémentaires	les résultats des analyses sont disponibles	SGS													70.000		70.000

Etablir/gérer une base données environnementale intégrée																			
	Collecter, stocker, traiter et diffuser les données environnementales et sanitaires	La base de données est créée et gérée	MINEEF														20.000		20.000
Mettre en place un système de suivi-évaluation																0			
Sécurité de la cellule Opérationnelle	Faire le bilan de façon périodique	Le bilan des différentes activités est fait et les rapports sont disponibles	COCPNLCDT MINEEF														8.000		8.000
	Consolider les bilans sectoriels	Les bilans sont consolidés	COCPNLCDT MINEEF																
	Superviser les différentes activités	Les activités sont supervisées	COCPNLCDT MINEEF														5.000		5.000
				Police													8 878		8 878
TOTAL																49 011 878	10 763 000	38 248 878	

Objectif 2 : Définir les stratégies, les activités et les moyens à court, moyen et long terme pour la prise en charge et la protection de la population devant tout risque d'exposition aux déchets toxiques

Stratégie	Activités	Responsable	Indicateur	Chronogramme												Coût (x 1000 F.CFA)		Observations			
				A1	A2	A3											I	E	Dépenses effectuées	Dépenses à effectuer	
Court terme																					
Contribution à la prise en charge médicale des victimes	Couverture médicale dans les zones polluées	ONPC	Temps de présence sur les lieux de consultation															PM	PM	0	0
Rechercher des informations	Mise en place d'un numéro vert	ONPC	Nombre d'appels															PM	PM	0	0
Rechercher des sites de déversement de produits toxiques	Identification des sites et reconnaissance des sites suspects toxiques	ONPC	Cartes des sites disponibles															90 600		90 600	0
Assurer le balisage des zones de déversement des déchets toxiques	Mise en sécurité des sites dépollués	ONPC	Devis et PV de réception															307 256		100 000	207 256
Contribuer à la réalisation des prélèvements sur les sites	Prélèvement de produits sur les différents sites	ONPC	Echantillons prélevés															PM	PM	0	0
Contribuer à l'enlèvement des déchets toxiques et à la dépollution des sites	Présence sur les sites lors de l'enlèvement	ONPC	Temps de présence sur les sites															PM	PM	0	0
Assurer la protection sociale et l'assistance aux victimes les plus défavorisées	Visite de soutien aux victimes, suggestion de décisions d'assistance motivées et octroi de secours et d'assistance socio-économique	MFAS	Nombre de dossiers traité, de personnes / familles visitées et assistées															53 215		4 800	48 415

Moyen et long terme																	
Réviser les Plans de secours	Mise à jour de nouveaux textes	ONPC	Textes validés											PM	PM	PM	PM
Renforcer les capacités opérationnelles	Equipement en moyens d'intervention : lots catastrophes, matériel de protection et de mesure	ONPC	Matériel livré											1 446 000			1 446 000
Renforcer les capacités pour la mise en place et l'animation d'un dispositif de veille sociale en matière d'assistance psychosociale et financière des victimes	Détermination de points focaux dans les centres sociaux en fonction des sites de déversement des déchets toxiques	MFAS	5 centres sociaux opérationnels											PM	PM	PM	PM
	Mobilisation et motivation d'équipes de travailleurs sociaux	MFAS	20 travailleurs sociaux mobilisés et motivés sur 6 mois											4 100			4 100
	Aménagement de locaux et dotation des structures en fournitures, matériels et moyens d'intervention	MFAS	5 centres sociaux renforcés											70 000			70 000
	Séances d'information et de formation des travailleurs sociaux mobilisés	MFAS CICG	2 séances d'information et de formation organisées											PM	PM	PM	PM
	Enquêtes sociales auprès des populations victimes et identification de critères d'assistance en liaison avec les collectifs et associations des victimes	MFAS Structure s de base	Nombre d'enquêtes réalisées Nombre de décisions d'assistance suggérées											PM	PM	PM	PM
	Ecoute, suivi psychosocial des victimes et actions de sensibilisation permanente des populations	MFAS CICG	Nombre de cas pris en charge											PM	PM	PM	PM
Assister au plan socio-économique les victimes	Octroi de secours conformément aux critères d'assistance	MFAS	Nombre de personnes prises en charge										1 000 000			1 000 000	
Mettre en place un mécanisme de suivi et évaluation des activités d'assistance sociale aux victimes	Equipement en matériel de gestion de données et en moyens d'intervention Evaluation et adoption de mesures correctives des opérations Supervision des activités	MFAS	Nombre de matériels acquis 1 base de données disponible Nombre de supervisions réalisées et de rapports disponibles										45 200			45 200	
TOTAL OBJECTIF 2													3 016 371				

* ONPC : 1 843 856 000 de F.CFA

* MFAS : 1 172 515 000 de F.CFA

2. **Objectif 3 :** Définir les stratégies les activités et les moyens à court, moyen et long terme pour assurer la prise en charge médicale adéquate et le suivi médical des sujets ainsi que la veille sanitaire des effets à long terme de l'exposition aux déchets toxiques

Stratégie	Activités	Responsable	Indicateur	chronogramme			Coût x1000FCFA	Obs. x1000 FCFA				
				A1	A2	A3		Dépenses effectuées	Dépenses à effectuer			
A court terme												
Informer la population sur les mesures de prévention	Organiser des séances, tournées, rencontres	MSHP/CICG	Nb de séances, tournées, rencontres							PM		
	Elaborer et diffuser des affiches	MSHP/CICG	Nb d'affiches diffusées									
	Diffuser des messages dans les média	MSHP/CICG	Nb de messages diffusés									
	Diffuser des messages personnels aux victimes par SMS	MSHP/CICG	50% des victimes sont informées									
Assurer la prise en charge médicale adéquate des sujets exposés	Identifier et installer les structures de prise en charge	MSHP/DGS	52 structures et unités mobiles ont été installées							100	100	
	Elaborer les directives sur la prise en charge des cas	MSHP/DGS	Directives élaborées							1000	1000	
	Diffuser les directives sur la prise en charge des cas aux structures publiques et privées	MSHP/DGS	Nb de structures ayant reçu les directives							300	300	
	Doter les structures de prise en charge en produits pharmaceutiques (médicaments et films de radiologie)	MSHP/PSP	Nb de structures ayant reçu les produits pharmaceutiques							2277852	900000	1377852
	Doter les CHU en aspirateur et respirateurs artificiels	MSHP/DGS	Les 3 CHU ont reçu leur matériel							98594		98594
	Acquérir les produits d'hygiène	MSHP/DGS	Produits d'hygiène disponibles							2268	2268	
	Transporter les malades	SAMU	Nb de malades transportés							5000	5000	
	Réaliser les examens paracliniques (laboratoires)	MSHP/LNSP	Nb d'examens réalisés							187700	74000	113700

Développer les structures de veille sanitaire	Construire et Equiper un Centre Anti Poison	MDEF	CAP créé													299250		299250
	Construire et équiper un Institut de Veille Sanitaire	MDEF	INVS créé													1000000		1000000
SousTotal															11 181 712	1 122 668	10 059 044	
TOTAL																		

Objectif 4: Définir les stratégies, les activités et les moyens à court, moyen et long terme pour garantir la sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire y compris l’approvisionnement en eau potable des populations suite au déversement des déchets toxiques

Stratégie	Activités	Responsable	Indicateur	chronogramme			Coût (x1000 FCFA)	Observation			
				A1	A2	A3		I	Dépense effectuée	Dépense à effectuer	
A court terme											
Sécuriser les sites pollués	- Balisage - Sécurisation	Min Sécurité / Défense							PM	0	PM
Sécuriser les consommateurs	- Identification des parcelles de production - Recensement - Sensibilisation - Destruction - Retrait des cultures de la consommation humaines	MINAGRI							50 000	3 820	46180
Apporter une Assistance aux propriétaires des parcelles détruites	- Recensement - Evaluation - Assistance	MINAGRI							229 833	0	229 833
Recenser les élevages situés dans les zones polluées	Campagne d’information et de sensibilisation	MIPARH	Les propriétaires sont sensibilisés						452	452	0
	Traitement toutes les fiches d’enquête	MIPARH	Les fiches sont traitées								
	Rechercher les symptômes liés à l’intoxication	MIPARH	Les symptômes sont connus								
Retirer les ressources contaminées de la consommation humaine	Interdiction de la pêche sur le plan d’eau du district	MIPARH	La pêche est effectivement interdite						7 046		7 046
	Saisie et destruction des poissons morts ou pêchés dans le plan d’eau du District	MIPARH	Les poissons sont saisis et détruits						1 500	1 500	

Objectif 5 : Définir les stratégies, les activités et les moyens à court, moyen et long terme pour assurer la coordination, la communication et le suivi-évaluation du plan mis en place

Stratégie	Activités	Responsable	Indicateur	chronogramme			Coût (x 1000CFA)	Observations.	
				A1	A2	A3		Dépense effectuée	Dépense à effectuer
Faire l'audit technique institutionnel des secteurs ciblés	organiser des séances de travail	COCPNLCDT	Rapport d'audit				900 000	300000	600 000
	Missions consultants		Rapport de mission						
Assurer le suivi permanent de l'exécution du plan	Organiser des réunions hebdomadaires	COCPNLCDT	Compte rendu de réunion				900 000	300000	600 000
	Organiser des ateliers bilan		Rapport d'atelier						
	Missions extérieures								
Faire l'évaluation périodique des secteurs ciblés	Réaliser des missions de terrain	COCPNLCDT	Rapport d'évaluation						
Créer un système d'information et de communication interactive et multimédia	internet	CICG	Site créé et nombre de visites du site				1 668 000	87520	1580480
	édition	CICG	Nombre de supports						

	Centre d'appel		imprimés et diffusés							
	Audio-visuel	CICG	Nombre d'émissions TV, radio...							
	Relations presse	CICG	Pige presse							
Créer et animer un réseau de partenaires du plan	Mobilisation institutionnelle	CICG	Ressources mobilisées							
	Mobilisation communautaire	CICG	Nb de points focaux créés							
Développer des campagnes de sensibilisation et communication	Sensibilisation	CICG	Niveau de participation							
	Communication	CICG	Nombre de supports réalisés et diffusés							
TOTAL								2 568 000	387 520	2 180 480

RECAPITULATIF DU BUDGET

	Montant total (x 1000 cfa)	Dépense effectuée (x 1000 cfa)	Dépense à effectuer (x 1000 cfa)
Environnement et sécurité	49 003 000	10 763 000	38 240 000
Affaires sociales et protection civile	3 016 371	195 400	2 820 971
Santé	11 181 712	1 122 668	10 059 044
Agriculture et ressources halieutiques	3 076 031	50 754	3 025 277
Coordination, Communication - suivi évaluation	2 568 000	387 520	2 180 480
TOTAL	68 845 114	12 519 342	56 325 772